

Schweizerisches Kompetenzzentrum für den Justizvollzug Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales Centro svizzero di competenze in materia d'esecuzione di sanzioni penali

ATELIER D'ÉCHANGES ENTRE CHERCHEURS 2018

Le 5 mars 2018, le Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales (CSCSP) a organisé pour la cinquième fois l'atelier d'échanges entre chercheurs. Treize chercheuses et chercheurs se sont réunis à Fribourg afin d'échanger au sujet de leurs projets de recherche en cours. L'atelier était suivi du vernissage de la publication des actes des 10es Journées pénitentiaires de Fribourg (« Surveiller et punir. Nouvelles évolutions dans l'exécution des sanctions pénales »).





Cette année, l'atelier d'échanges entre chercheurs a été organisé pour la première fois par le Centre de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales (CSCSP). L'atelier d'échanges a été inauguré par le nouveau directeur Patrick Cotti, qui a souligné l'importance de la recherche pour le développement de la pratique en Suisse et manifesté son intention d'encourager la coopération entre la recherche et la pratique.

Représentant le Prison Research Group, Ueli Hostettler a présenté un projet qui a été mis en œuvre pour la première fois en 2012, à savoir une enquête auprès du personnel des institutions de privation de liberté au niveau national. La réitération de l'enquête en 2017 incluait un sondage auprès de personnes détenues et sondait aussi le climat de travail dans les institutions. En 2018, une recherche évaluative de la surveillance électronique est effectuée en coopération avec l'Office de l'exécution judiciaire du canton de Zurich, de même qu'une évaluation de l'état de l'accompagnement socioprofessionnel (conduite orientée vers l'apprentissage et le développement)



pour le compte de l'établissement pénitentiaire de Witzwil. En parallèle, Irene Marti consacre sa thèse de doctorat au sujet : « Living the prison : an ethnographic study of indefinite incarceration in Switzerland » adoptant le point de vue des personnes subissant un internement ordinaire ou des mesures thérapeutiques en vertu de l'art. 59 CP.

La professeure Ineke Pruin, de l'Institut de droit pénal et de criminologie de l'université de Berne, a présenté le projet de recherche « Decisionmaking in conditional release in Switzerland », qui examine des décisions relatives à des libérations conditionnelles et leur application en droit. La conception de l'étude comprend une partie quantitative (1'000 dossiers de cas provenant de quatre cantons) ainsi qu'une analyse qualitative de contenus et des entretiens avec des experts. Le projet d'habilitation de la professeure Pruin traite des questions concernant la gestion de la transition en Allemagne et en Europe.

La publication d'un livre (« Prisoner resettlement in Europe ») est en préparation. En coopération avec le professeur Frank Neubacher, de l'université de Cologne, elle travaille à la traduction allemande du questionnaire « Measurement of Quality of Prison Life » (MQPL), de la chercheuse anglaise Alison Liebling, et à son adaptation au contexte allemand. Dans le même ordre d'idées sont aussi prévues des études concernant la gestion de la qualité en exécution des sanctions pénales dans l'espace germanophone.

Représentant la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (Fachhochschule Westschweiz), Daniel Lambelet a présenté un projet de recherche qui examine le travail social dans la justice. L'objectif en est d'analyser les activités, les moyens de travail et les approches des travailleuses et travailleurs sociaux et de comprendre quelle est leur place entre les missions de la sécurité et de la réinsertion sociale respectivement. La méthode appliquée mise sur l'observation participative et des entretiens. Des approches de la psychologie ergonomique et de la sociologie des organisations servent de référence.

Deux instituts de la Zürcher Hochschule für angewandte Wissenschaften ZHAW (Haute école des sciences appliquées de Zurich) étaient également représentés à l'atelier d'échanges : l'Institut für Vielfalt und gesellschaftliche Teilhabe (institut de la diversité et de la participation sociale) et l'Institut für Delinquenz und Kriminalprävention (IDK) (institut de la délinquance et de la prévention criminelle), les deux rattachés au département du travail social. Barbara Baumeister a présenté le projet du Fonds national « Vollzugsmitarbeitende im Spannungsfeld zwischen Aufsicht und Betreuung » (personnel de l'exécution des sanctions pénales tiraillé entre la surveillance et l'encadrement). En coopération avec l'EESP Lausanne, un sondage est prévu en la matière auprès de collaboratrices et collaborateurs de cinq institutions de privation de liberté (établissements ouverts et fermés), afin d'analyser leurs expériences avec leur double mission (sécurité et encadrement).

Melanie Wegel, de l'IDK, a exposé le projet de recherche concernant les femmes placées dans l'établissement pénitentiaire de Hindelbank. Quelles valeurs criminogènes présentent les femmes placées ? Comment évaluent-elles la punitivité du système de la justice suisse ? Est-il possible d'identifier des groupes de femmes qui adoptent des attitudes similaires ? Quel rôle la nationalité et l'appartenance religieuse jouent-elles dans ce contexte ?



En vue d'une analyse approfondie à Hindelbank, l'étude prévoit en plus un sondage auprès de 700 hommes placés dans 32 institutions différentes.

Nina Ruchti, collaboratrice de l'IDK, a présenté un autre projet de recherche du Fonds national concernant la gestion de la transition qui, en sus d'une enquête quantitative, intègrera également l'expertise de professionnels de l'exécution des sanctions pénales. Les résultats provisoires montrent qu'il existe un besoin d'agir. En effet, l'assistance de probation, par exemple, s'articulerait mal avec les travaux préparatoires de l'exécution des sanctions. La remise des cas devrait être améliorée afin d'augmenter les chances de succès de la réinsertion sociale.

Le directeur de l'IDK, Dirk Baier a pour sa part présenté le sondage au sujet de la « sécurité et criminalité en Suisse ». Il a précisé que le questionnaire a été adressé à un total de 10'000 personnes et que le retour est très satisfaisant jusqu'à l'heure actuelle. Il a expliqué que le sondage essaie, sur le modèle de l'étude d'André Kuhn, de relever des attitudes à l'égard de la gestion des personnes détenues et de la punitivité de la population. Un deuxième projet, effectué en coopération avec le CSCSP, se penche sur la question de savoir quelles interventions, entre autres des programmes de formation, sont utilisées en exécution des sanctions. Encore un autre projet, financé par le FNS, prévoit une analyse des besoins des partenaires et enfants de personnes détenues.

L'atelier d'échanges a aussi servi d'occasion pour présenter l'offre de formation du CSCSP. Stephanie Zahnd et Regine Schneeberger ont présenté la nouvelle organisation des formations de base et de cadres. La conception des formations s'appuie sur l'idée d'encourager des compétences opérationnelles : le savoir et son application doivent s'engrener dans l'enseignement. La formation comprend plusieurs modules ou blocs pratiques, durant lesquels les participantes et participants sont confrontés à des situations concrètes et acquièrent les compétences opérationnelles correspondantes afin de pouvoir gérer les difficultés et dilemmes que présente l'activité en exécution des sanctions pénales. Dans le cadre de l'encouragement d'une approche orientée vers les risques, davantage de cours sont proposés dans ce domaine dès 2018. A côté de cours de base enseignant aux participantes et participants de penser et agir de manière orientée vers les risques, qui sont mis en œuvre en coopération avec la ZHAW, des cours spécifiques ROS et PLESOR sont nouvellement dispensés. Le cours d'introduction à l'exécution des sanctions, très apprécié, d'une durée de 20 jours et s'adressant aux néophytes de l'exécution des sanctions pénales qui ne suivent pas la formation de base (qui prépare au brevet fédéral d'agente / agent de détention) continue d'être offert. De plus, une coopération renforcée avec les hautes écoles est souhaitée pour la formation de groupes professionnels spécifiques : Il est prévu d'étoffer l'offre en formations continues sous forme de Certificates of Advanced Studies (CAS).

Laura von Mandach a présenté les nouveaux domaines de prestations du CSCSP, leurs missions et leurs collaboratrices et collaborateurs qui contribuent déjà à leur mise en place. Patrick Cotti a expliqué le fonctionnement du CSCSP et le processus coopératif de l'élaboration de recommandations, bonnes pratiques et standards, qui sera à l'avenir une prestation essentielle du CSCSP.



Le professeur Marcelo Aebi, Natalia Delgrande et Ahmed Ajil représentaient l'Ecole des Sciences Criminelles (ESC) de Lausanne à l'atelier. Une étude quantitative cherche à établir si les peines courtes ou les sanctions appliquées dans la communauté sont plus efficaces. L'impulsion à cette étude a été donnée par la croissance disproportionnée de condamnations à des sanctions appliquées dans la communauté (hypothèse de l'effet de « l'élargissement du filet pénal » - net widening effect). L'étude se concentre sur l'évolution en Suisse et les pays avoisinants.

Un autre projet de Natalia Delgrande, Patrice Villettaz et Christine Burkhardt est consacré à la surveillance électronique (Electronic Monitoring, EM). D'après eux, les effets de cette sanction sur la personne condamnée et sur l'efficacité de la peine sont peu connus.

Dans le cadre d'un essai, on a testé la surveillance électronique pendant un mois sur 21 étudiantes et étudiants de l'université de Lausanne. Ceux-ci ont rempli chaque jour un questionnaire en ligne et ont échangé leurs expériences dans plusieurs groupes témoins. Les premiers résultats montrent que l'attitude envers le lien électronique et cette forme de sanction a changé au fil du temps ; certaines adaptations de l'utilisation de la surveillance électronique semblent s'imposer, notamment au niveau de la communication.

« PRELUD », un projet que la professeure Manon Jendly et Aurélie Stoll mènent en coopération avec des chercheurs de l'université de Rouen et CURES et qui suit une approche multidisciplinaire, est consacré à l'exploration du désistement et vise à optimiser la gestion de la transition. A côté de femmes et d'hommes condamnés à des peines privatives de liberté jusqu'à deux ans en Suisse et en France, ont aussi été questionnés des collaboratrices et collaborateurs de l'exécution des sanctions pénales. Ahmed Ajil consacre sa thèse de doctorat, financée par le Fonds national, à la violence pour motifs politiques. Afin de développer des mécanismes de prévention, il examine notamment l'influence de conflits dans le monde arabe sur la motivation de jeunes hommes pour avoir recours à la violence pour motifs politiques.

Aimée Zermatten a présenté une étude qu'elle a menée en sa qualité de chercheuse de l'université de Fribourg avec Thomas Freytag (chef de l'office de l'exécution judiciaire du canton de Berne) au sujet de la pratique de la libération conditionnelle, à laquelle tous les 26 cantons ont participé. On constate que par rapport à la pratique en 2004, la libération conditionnelle a récemment été accordée de manière nettement plus restrictive. La comparaison entre les peines et les mesures révèle qu'en 2014, 2016 et 2017, la libération conditionnelle de personnes internées (art. 64 CP) n'a été accordée que rarement voire jamais.

Le département de la recherche se penche sur divers aspects de l'exécution des sanctions pénales afin d'améliorer la qualité et de promouvoir le développement de la pratique. Parmi les points forts de la recherche, on trouve l'évaluation de thérapies ainsi que le développement et la validation d'instruments d'évaluation des risques.

Jörg Peschak, invité autrichien, représentait l'Institut für Strafrecht und Kriminologie (institut du droit pénal et de la criminologie) de l'université de Vienne.



En tant que candidat au doctorat, il participe à plusieurs projets de recherche en Autriche et à l'étranger. Parmi les projets figure d'une part « DARE » (Database and Assessment of Risk of Violent Extremists), un projet prévoyant la mise en place d'une base de données d'évaluations de risques effectuées au moyen de l'instrument VERA 2R. D'autre part, dans le cadre de sa thèse de doctorat, Jörg Peschak entreprend une comparaison entre le droit d'Israël et d'Autriche afin d'évaluer si la législation autrichienne pourrait s'inspirer de la nouvelle loi antiterroriste israélienne pour lutter plus efficacement contre le danger du terrorisme. De plus, il analyse les profils VERA 2R de trois groupes différents (personnes condamnées pour terrorisme, personnes condamnées pour actes violents, personnes radicalisées mais pas condamnées) afin de connaître les différences entre ces groupes.

Cette analyse est censée contribuer à tester la qualité de l'instrument VERA 2R et d'établir des typologies de personnes radicalisées.